



Fédération Autonome de la Fonction Publique **COMPTE RENDU**

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 14 AVRIL 2015

Présidée par Madame la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique en présence de la Directrice générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP), cette séance du CCFP était la première de la nouvelle mandature.

Pascal Derepas et Pascal Kessler représentaient la **FA-FP**.

En préambule, la ministre a informé les membres présents de l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière du projet de loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Cette information conforte la position de la **FA-FP** qui souhaite l'inscription immédiate du projet de loi dans l'agenda parlementaire afin que ce texte attendu depuis plus de 18 mois puisse enfin entrer en application.

En introduction, la **FA-FP** est revenue sur les revendications qu'elle porte conjointement avec les organisations syndicales représentatives, qui ont décidé de poursuivre le 9 avril dernier leur engagement pour la défense de la qualité de l'emploi public et le pouvoir d'achat des personnels assurant des missions de service public.

La dernière mobilisation unitaire sur ce sujet, qui regroupait sept organisations syndicales membres du CCFP, remonte au 15 mai 2014.

En réponse à ce mouvement social et pour revaloriser le pouvoir d'achat dans la Fonction publique, le gouvernement proposait la minoration des cotisations retraites. La **FA-FP** s'était alors opposée à l'application de cette disposition, qui peu de temps après, était finalement invalidée par le Conseil constitutionnel.

La **FA-FP** est également intervenue suite à l'annonce faite par Madame la ministre au sujet de la décision du gouvernement de supprimer l'indemnité exceptionnelle de compensation de la contribution sociale généralisée, « une mesure juste pour une Fonction publique exemplaire » selon le communiqué de presse transmis par le ministère.

La **FA-FP** ne se positionnera pas de manière dogmatique sur cette annonce qui, au passage, permet de réaffirmer que les hauts salaires dans la Fonction publique ne sont pas légion, n'en déplaise aux détracteurs habituels du service public.

Pas de dogme donc, mais une remarque de fond :

Les quelque 500 millions d'euros d'économies générées d'ici à 2017 par ce dispositif vont-ils effectivement être redistribués dans le cadre d'une revalorisation des traitements juste et équitable ?

Dans le même temps et afin d'encourager le gouvernement dans sa volonté de mettre en place « des mesures justes pour une Fonction publique exemplaire », les représentants de la **FA-FP** ont proposé :

../..

- la mise en place d'une protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) avec participation obligatoire des employeurs publics pour l'ensemble des agents publics quelle que soit leur position au regard du statut
- la création de comptes personnels de prévention de la pénibilité pour toutes celles et ceux qui assurent des missions de service public en étant confrontés aux facteurs de pénibilité
- le développement d'actions de prévention et d'accompagnement personnalisé des parcours de carrière pour tous les personnels soumis aux risques psychosociaux en lien avec leurs relations avec les usagers (travailleurs sociaux, personnels soignants, enseignants ...)
- la prise en compte effective des préconisations approuvées à l'unanimité des membres du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale le 2 juillet 2014 concernant les personnels de la Fonction publique territoriale de Mayotte.

Les différents points inscrits à l'ordre du jour ont ensuite été évoqués.

Apprentissage dans la Fonction publique : Point de situation.

Projet de loi relatif à la modernisation de l'outre-mer :

La **FA-FP** s'est positionnée favorablement sur ce texte qui obtient un avis favorable du CCFP.

Projet de décret portant mise en œuvre de la loi n° 2014-459 du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade dans la Fonction publique :

Deux amendements ont été déposés par la **FA-FP** sur ce projet mais n'ont pas été retenus en Formation spécialisée.

La **FA-FP** s'est positionnée favorablement sur ce texte qui obtient un avis favorable du CCFP.

Projet de décret modifiant le décret n° 2012-148 du 30 janvier 2012 relatif au CCFP :

Un amendement a été déposé par la **FA-FP** sur ce projet, retenu en Formation spécialisée. Cet amendement été soumis pour avis à la séance plénière et a recueilli un avis favorable des organisations syndicales.

Sur ce projet de décret, la **FA-FP** s'est abstenue, le texte a par ailleurs obtenu un avis favorable.

Projet de décret portant suppression de la commission d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction publique française :

La **FA-FP** s'est positionnée favorablement sur ce texte qui obtient un avis favorable du CCFP.

En conclusion, la **FA-FP** a rappelé qu'elle s'inscrivait une nouvelle fois dans une approche totalement indépendante, qui consiste à la fois à soutenir « des dispositions justes pour une Fonction publique exemplaire » quand il s'agit par exemple de s'engager sur le projet d'accord-cadre sur la qualité de vie au travail, mais qui n'entend pas renoncer aux dispositions permettant d'améliorer significativement la situation des agentes et agents publics dans un contexte où la Fonction publique est encore trop souvent regardée sous le prisme exclusif de ses coûts et rarement comme un bien commun à préserver !

Paris, le 14 avril 2015

